

<http://m.leparisien.fr/faits-divers/trois-chiens-decedent-mysterieusement-apres-s-etre-baignes-dans-le-cher-04-08-2017-7175151.php>

[Faits diversBerryChienARS](#)

## Trois chiens décèdent mystérieusement après s'être baignés dans le Cher

[Accueil](#) > [Faits divers](#)

Z.L. | 04 août 2017, 13h27 | MAJ : 04 août 2017, 15h31



Même si c'est tentant, les autorités du secteur déconseillent fortement de se baigner dans les eaux du Cher (illustration).

### **L'Agence régionale de santé a lancé des analyses de l'eau de cette rivière du centre de la France.**

Les municipalités prennent ces alertes très au sérieux. Trois chiens sont décédés ces dernières semaines dans des circonstances similaires après s'être baignés dans le Cher, sur un périmètre d'une cinquantaine de kilomètres dans le Berry, rapporte [La Nouvelle République](#). Des prélèvements et analyses de l'eau ont été commandés par l'ARS, qui précise à [France Bleu Berry](#) «ne pas savoir si ces décès sont liés à la qualité de l'eau».

«En allant dans la rivière, elle a happé trois algues, elle a bu un peu de cette eau et quand elle

est sortie, elle a eu des symptômes vraiment étranges devant nous, des crises de paralysie musculaires, à baver, à vomir, à tomber... J'ai tout de suite pris ma chienne pour l'emmener chez le vétérinaire», confie à France Bleu une mère de famille dont la chienne Kynai, un malinois d'un an et demi, est décédée samedi dernier à Selles-sur-Cher (Loire-et-Cher). Une autopsie a été ordonnée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Mardi après-midi, un husky de 2 ans est également mort à Vierzon (Cher) après avoir joué dans la vase, explique à la radio régionale le vétérinaire qui a constaté le décès. Dans l'Indre, mi-juillet, «un troisième chien dont les propriétaires habitent le Loir-et-Cher est décédé mi-juillet à Chabris dans les mêmes circonstances», déclare à France Bleu Mireille Duvoux, la maire de Chabris, qui a fait poser des panneaux «interdiction absolue de baignade» sur les bords de la rivière.

D'ici les résultats des prélèvements, la préfecture du Loir-et-Cher conseille «de ne pas se baigner ni de pratiquer d'activités nautiques dans le Cher, de ne pas utiliser l'eau pour laver ou faire boire les animaux, de ne pas consommer les poissons ou autres espèces aquatiques présentes dans le Cher, de ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés, de ne pas les porter à la bouche». Quant à la préfecture du Cher, elle rappelle à France Bleu que la baignade dans la fameuse rivière est interdite par arrêté depuis... 1976 !

leparisien.fr